



Expéditeur

La sous-ministre adjointe de la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques

Date

2021-06-08

Destinataires (*)

Les présidentes-directrices générales et présidents-directeurs généraux des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les directrices générales et directeurs généraux des établissements non fusionnés

Sujet

Politique de déplacement des usagers

**CETTE CIRCULAIRE REMPLACE CELLE DU 29 JUILLET 2009 (2009-005)
MÊME CODIFICATION**

OBJET

La présente circulaire informe les établissements du réseau de la santé et des services sociaux des modifications apportées à la Politique de déplacement des usagers.

La Politique de déplacement des usagers est jointe à la présente circulaire.

(*) Cette circulaire s'adresse également, en adaptant les destinataires, au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, et au Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.

**Site Internet : publications.msss.gouv.qc.ca/msss
« Normes et Pratiques de gestion (circulaires) »**

Direction(s) ou service(s) ressource(s)	Numéro(s) de téléphone	Numéro de dossier			
Direction générale adjointe du préhospitalier, des urgences et de l'accueil clinique	418 266-5805	2021-014			
Document(s) annexé(s)	Volume	Chapitre	Sujet	Document	
Politique de déplacement des usagers Annexes 1 à 5 (version électronique)	01	01	40	10	

ANNEXES

Cette politique comprend également les documents (annexes) suivants :

Annexe 1

Particularités s'appliquant au déplacement intraétablissement et interétablissement des usagers

Annexe 2

Particularités s'appliquant au déplacement des usagers de 65 ans et plus et aux usagers en soins de fin de vie

Annexe 3

Particularités s'appliquant aux usagers devant recevoir, à la demande de leur médecin et de façon élective, des soins et des services non disponibles dans leur région

Annexe 4

Particularités s'appliquant aux usagers autochtones

Annexe 5

Définitions

SUIVI

Pour toute question ou pour toute information concernant cette circulaire, nous vous invitons à communiquer avec la Direction générale adjointe du préhospitalier, des urgences et de l'accueil clinique au 418 266-5805.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Lucie OPATRY